

Acheter légalement de la musique sur Internet, est-ce possible ?

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 13 septembre 2009. Dernière mise à jour le 20 septembre 2009

<https://www.bortzmeyer.org/telechargement-legal.html>

Les défenseurs des lois liberticides comme Hadopi mettent souvent en avant l'argument comme quoi les amateurs de musique désireux d'acheter sur l'Internet peuvent simplement recourir au téléchargement légal, en achetant en ligne à un commerçant qui reversera une part à l'industrie du divertissement. Par exemple, l'Hadopi mentionne cette offre légale sur son site <<http://hadopi.fr/usages-responsables/nouvelles-libertes-nouvelles-responsabilites/offres-legales-labellisees.html>> (en ne donnant pas un **seul** exemple). Je me suis toujours méfié de cet argument mais, après tout, peut-être faut-il essayer ?

Je ne connais rien à ces mythiques « plate-formes de téléchargement légal » qui sont régulièrement vantées comme la solution légale aux désirs des internautes musicophiles, sans jamais fournir de liste. J'ai donc commencé par me dresser une petite liste des critères qui sont importants pour moi :

- Accessible via du logiciel libre, sans devoir installer un logiciel privateur et probablement très indiscret comme iTunes,
- Disponible dans un format raisonnablement ouvert comme Ogg/Vorbis ou, à la rigueur (parce que je ne veux pas être sectaire) MP3,
- Évidemment sans menottes numériques (un excellent article de Korben <<http://www.korben.info/fnac-supprimer-drm-ebook.html>> détaille leur nocivité, pour le cas des "e-books").

Bien sûr, je souhaiterais aussi qu'on puisse acheter sans devoir s'inscrire (je n'ai pas besoin de remplir un questionnaire pour acheter dans un magasin physique !) et que cela ne soit pas trop cher (puisque'il est moins coûteux de déplacer des bits que des atomes).

Je ne sais pas trop où chercher des vendeurs qui correspondent à ces critères alors j'ai demandé des idées à un moteur de recherche. Il m'a trouvé Starzik <<http://www.starzik.com/>> qui, paraît-il, colle à mon cahier des charges. Mais, apparemment, il est impossible de télécharger sans s'inscrire et Starzik ne semble pas vouloir de moi comme client, répondant systématiquement que « L'adresse email ne semble pas valide ». (D'autres personnes y arrivent donc cela semble indiquer que Starzik accepte arbitrairement certains clients et pas d'autres.) Le support de Starzik, prévenu, ne répond évidemment pas <<https://www.bortzmeyer.org/personne-ne-s-est-plaint.html>>. Mais,

en désactivant Javascript dans le navigateur, il est possible de passer outre : on le voit, acheter de la musique légalement nécessite d'être motivé ! En prime, les messages de Starzik sont systématiquement marqués comme spam par leur propre serveur de messagerie !

En tout cas, avec Starzik, j'ai enfin réussi par obtenir un fichier Ogg que je peux écouter avec mplayer. Avec le temps et les efforts que ça a pris, j'aurais certainement pu télécharger vingt morceaux illégalement...

Le même moteur de recherche suggère alors Amazon, une entreprise connue et sérieuse, dont je suis déjà client. Curieusement, Amazon recommande l'installation d'un logiciel privateur livré sans code source, "*Amazon MP3 Downloader*". Certes, son utilisation ne semble pas obligatoire (« Si vous préférez ne pas installer l'application Amazon MP3 Downloader, vous pouvez quand même acheter des titres individuels. ») mais, en pratique, le lien qui suit cette affirmation ne fait rien et ramène toujours au texte de publicité en faveur de "*Amazon MP3 Downloader*". C'est d'autant plus frappant que les bogues sont extrêmement rares sur le site Web d'Amazon, conçu avec un autre sérieux que les bricolages de tant de cyber-commerçants.

Lucas Nussbaum, qui a courageusement testé, me dit qu'il faut sans doute cocher la case « j'accepte les conditions d'utilisation de de MP3 Downloader » même si on ne veut **pas** l'utiliser. Très intuitif.

Enfin, au moins, le logiciel en question tourne sur Unix, ce qui est suffisamment rare pour être signalé. Mais, ne voulant pas l'installer, je suis également privé d'Amazon.

Depuis la première version de cet article, Amazon a changé la procédure et, désormais (novembre 2010), lorsque j'essaie d'acheter de la musique, j'ai : « *We could not process your order. The sale of MP3 Downloads is currently available only to US customers located in the 48 contiguous states, Alaska, Hawaii, and the District of Columbia.* » ». Acheter légalement de la musique reste un parcours du combattant...

Bon, en lisant cet article, des gentils lecteurs m'ont fait d'autres recommandations.

Par exemple, Deezer <<http://www.deezer.com/>>, qui m'insulte en disant que ma version de Flash est trop ancienne. Sympa avec les clients, d'autant plus que je n'ai pas Flash du tout.

Il reste Spotify <<http://www.spotify.com/>> mais qui n'est pas encore complètement ouvert au public (il me demande un code d'invitation, que je n'ai pas). Apparemment, Spotify a été ouvert à un moment, puis refermé, mais un formulaire « sans invitation » reste ouvert <<https://www.spotify.com/en/get-started/>>. Il ne semble pas fonctionner, me ramenant à chaque fois au formulaire lorsque je clique « *Create account and proceed* » ».

Bref, acheter légalement n'est pas de la tarte. Quelqu'un a-t-il de meilleurs commerçants à me recommander ?

PS : le même gentil moteur de recherche m'a fait découvrir <<http://www.dilandau.com/>> où on peut télécharger plein de MP3 sans payer, en très peu de temps, sans installer de logiciel sur sa machine, sans se faire insulter (« *You must install Flash Player, you obsolete dinosaur!* »). Sans doute pas légal mais il est frappant de constater que l'expérience utilisateur est bien meilleure avec un système illégal qu'avec un légal.

Merci à Pierre Beyssac et Kevin Hinault pour leurs suggestions. Un exemple d'article (médiocre) présentant les offres légales est « *Quels sites conseiller aux ados pour écouter de la musique légalement sur Internet?* » <<http://www.vosquestionsdeparents.fr/dossier/687/ados-comment-ecouter-de-la-musique-legal/>>. Peu de recherches (Amazon et Starzik ne sont même pas mentionnés) et aucun effort pour indiquer les sites qui vendent du contenu DRMisé ou bien imposant un logiciel non-libre.